

31 jan 2014 -18:41

Appartient à Conseil des ministres du 31 janvier 2014

## Droit aux allocations majorées pour les métiers qui sont à la fois pénibles et en pénurie

Sur proposition de la ministre de l'Emploi Monica De Coninck, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal qui fixe les métiers lourds, pour lesquels il existe une pénurie de main d'oeuvre, pour le droit au régime de fin de carrière dans les services publics fédéraux, les administrations provinciales et locales.

L'âge pour avoir accès au régime de fin de carrière pour les membres du personnel du secteur public a été porté à 55 ans. Les métiers lourds pour lesquels il existe une pénurie de main d'oeuvre constituent une exception à cette règle. Le projet fixe ces métiers, à savoir les infirmiers et le personnel soignant dans les hopitaux, dans les maisons de repos et dans les maisons de repos et de soins.

*Projet d'arrêté royal modifiant les arrêtés royaux du 2 janvier 1991 relatif à l'octroi d'allocations d'interruption, du 7 mai 1999 relatif à l'interruption de la carrière professionnelle du personnel des administrations et du 12 août 1991 relatif à l'octroi d'allocations d'interruption aux membres du personnel de l'enseignement et des centres psycho-médico-sociaux*

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Mme Monica De Coninck, ministre de  
l'Emploi  
Rue Ernest Blérot 1 - 9ième étage  
1070 Bruxelles  
Belgique  
+32 2 238 28 11  
<http://www.emploi.belgique.be>